

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1046

présenté par

Mme Zitouni, M. Fuchs et M. Raphan

ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« trente jours »

les mots :

« trois mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du présent amendement est de permettre, par un délai de conservation des enregistrements plus longs, l'accès à ces vidéos par les personnes concernées ou à leur conseil, par simple demande écrite.